

# Défendons **nos retraites!**

## CONTRE LA **BAISSE** DES PRESTATIONS, POUR DES **GARANTIES** SUFFISANTES DE CAPITALISATION PAR L'EMPLOYEUR.

Vous l'avez lu dans la presse ou dans notre dernier tract, ça bouge autour de la CPEG. Est-ce à dire que tout va bien? NON! La tendance à la baisse des prestations est toujours là, malgré la promesse du Conseil d'État d'augmenter sa participation à la capitalisation et malgré d'excellents résultats de gestion de la CPEG.

**DANS UN CONTEXTE TRÈS TENDU (GRAVES ATTAQUES CONTRE DES DROITS SYNDICAUX ÉLÉMENTAIRES, DÉVALUATIONS SALARIALES, COUPES BUDGÉTAIRES LINÉAIRES, MANQUE CHRONIQUE DE PERSONNEL, ETC.), LE CARTEL TENTE DE REPOUSSER L'ADOPTION DANS L'URGENCE DE MESURES TECHNIQUES RÉDUISANT**

**LES PRESTATIONS DE RETRAITES (ET DONC LES SALAIRES) DES EMPLOYÉ-E-S DU SERVICE PUBLIC.**

**LA RETRAITE EST UN DROIT!  
LA MOBILISATION DE TOUTES  
ET TOUS EST NÉCESSAIRE!  
VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX  
LE 4 MAI!**

**MOBILISONS-NOUS LE JEUDI 4 MAI 2017**  
**DÈS 16H00 AU 14, RUE DES NOIRETTES**  
**18H00: ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU PALLADIUM**

16h00: Rassemblement au 14 rue des Noirettes, en soutien à nos représentant-e-s au Comité de la CPEG, contre la baisse des prestations

18h00: Assemblée générale du personnel au Palladium, 3 bis, rue du Stand  
Discussion et adoption d'une résolution

# Moins de prestations à cause d'un mauvais calcul?

Les prestations de la CPEG sont-elles déjà très élevées, est-ce qu'on en demande trop?

50% des employés suisses sont assurés sur les prestations minimum selon la loi fédérale pour la retraite du deuxième pilier. 50% des employé-e-s sont assurés selon un plan plus favorable.

Pour vous faire une idée, vous pouvez comparer les prestations minimum LPP avec votre couverture d'assurance sur votre attestation de la CPEG.

Le plan CPEG est donc plus favorable que le minimum LPP, mais il n'est pas non plus dans les plans les plus favorables qui existent en Suisse et à Genève. Certains employeurs paient l'entier des cotisations pour leurs employés par exemple.

Pour comparer ce qui est comparable, voilà des exemples tirés de caisses publiques ou semi-publiques, toutes dans des plans de primauté de prestations:

Caisse de pension	Rente vieillesse projetée (% du dernier salaire)	Taux technique	Taux de couverture (taux de capitalisation selon exigence loi fédérale)
CPEG (2016)	60% (1,5%/an)	2,5%	58%
CAP villes et communes (2015)	70%(1,75%/an)	4%	80%
CAP - SIG (2015)	70%(1,75%/an)	4%	112%
TPG (2016)	75% (sur 41 ans)	2,75%	63%
CPEV - État de Vaud (2015)	60% (sur 38 ans)	3,25%	73%

Exemple tiré du site internet de la CPEG:  
[www.cpeg.ch/assurance/certificat-dassurance](http://www.cpeg.ch/assurance/certificat-dassurance)

avec un salaire brut annuel de 86'710 francs,  
à 100%, durée d'assurance de 6 ans et 8 mois:  
Avoir de vieillesse LPP 18'993.60  
= *minimum légal acquis selon le plan  
d'assurance fédéral*

Prestation de libre passage: 42'296.65  
= *avoir acquis en cas de départ selon le plan  
d'assurance de la CPEG*

# Des exigences ordinaires?

La comparaison montre que la CPEG est déjà le mauvais élève de la classe tant au niveau des prestations que le taux de couverture. La sous-capitalisation endémique de notre caisse, et particulièrement la CIA avant la fusion avec la CEH, n'a pas été suffisamment corrigée dès le résultat de la votation de 2010 connu (exigence fédérale de capitalisation à 80% pour les caisses publiques). Or, avec une capitalisation insuffisante, le taux technique retenu par l'expert est particulièrement bas pour la CPEG par rapport aux autres caisses. On peut toutefois se poser la question d'un taux aussi bas.

Avec un taux technique identique, le taux de couverture de la CAP-villes et communes par exemple serait aux alentours de 50%! Ce qui montre bien le côté artificiel de ces calculs....

Si comparaison n'est pas toujours raison, dans ce cas il est légitime de ne pas accepter de baisses de prestations: si d'autres réussissent à faire mieux, pourquoi pas l'État de Genève? Pourquoi baisser encore des rentes, qui pour certains des plus bas salaires pourraient amener à avoir besoin de prestations cantonales complémentaires ou d'assistance sociale, notamment si les loyers et les assurances maladie continuent à augmenter dans les prochaines décennies?

## LES ENGAGEMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ TENUS:

### Caisse de retraite du Conseil d'État: illégale!

Le Conseil d'État a retiré son projet de loi faisant adhérer les Conseillers et Conseillères d'État et les magistrat-e-s de la Cour des comptes à la CPEG. Leur caisse n'a pas de fortune, et les cotisations des Conseillers et Conseillères d'État et des magistrat-e-s actifs-ves ne suffisent pas à payer les rentes versées. Ainsi, les pensions de retraite des Conseillers et Conseillères d'État et des magistrat-e-s qui ne sont plus actifs sont presque entièrement directement prélevées sur la trésorerie de l'État. De plus, contrairement aux exigences de la loi fédérale, cette caisse n'a pas de comité. Ainsi, notre employeur s'applique à lui-même une recette qu'il interdit aux employés!

### EMS pas intégrés à la CPEG

Le Conseil d'État ne respecte pas ses propres engagements. Il a déposé un projet de loi qui limite l'affiliation progressive des personnels des EMS à la CPEG, menaçant ainsi l'équilibre de la caisse par la remise en cause de la croissance des effectifs. Le projet de loi du Conseil d'État viole l'accord conclu en juin 2011 sur la fusion des caisses de pension CIA et CEH et bafoue la volonté populaire qui a exprimé son acceptation du projet issu de cet accord.

### «Les prestations ne seront pas touchées»

L'augmentation de l'âge-pivot est une diminution des prestations d'environ 5% (8 mois de cotisations en plus qui ne rapportent rien!)

**Plus d'infos et les tracts 1 et 2 sur le site du Cartel!**

# Que se passe-t-il?

## SESSION EXTRAORDINAIRE DU GRAND CONSEIL DU 24 AVRIL

Sous la pression du projet de loi de la gauche et du MCG et de la session extraordinaire du parlement, le Conseil d'État a annoncé sa volonté de négocier avec les organisations représentatives du personnel. Le 24 avril, le Grand Conseil a voté l'entrée en matière (51 député-e-s), puis a décidé, à la demande du PDC, de renvoyer le projet en commission. Le projet de loi prévoit une cotisation supplémentaire de 0,55% sur 12 ans et demi (150 mois), à la seule charge des assuré-e-s actifs-ves, soit l'équivalent de 200 millions (valeur actuelle). En contrepartie, l'État capitalise la CPEG à hauteur de 800 millions, dont 320 millions viennent de la dissolution de provisions existantes. Il s'agit donc d'un effort de 480 millions sur le compte de fonctionnement de l'État. Cette solution garantit la remise à flot durable de la CPEG.

## COMITÉ DE LA CPEG

Le Comité de la CPEG, présidé par M. Alves De Souza, avocat d'affaires nommé par le Conseil d'État, va se réunir le **jeudi 4 mai** pour prendre de nouvelles mesures d'économies qui vont encore réduire le plan des prestations de notre caisse (jusqu'à -20%). Seule contrepartie obtenue grâce à nos représentant-e-s, la date d'entrée en vigueur des baisses ne sera pas fixée.

Le rassemblement convoqué par le Cartel doit soutenir nos représentant-e-s et montrer notre opposition aux décisions prises par une « majorité automatique » du Comité de la CPEG grâce au vote prépondérant de son président !

[cartel-ge.ch](http://cartel-ge.ch)

## GROUPE DE NÉGOCIATION ENTRE LE CARTEL ET LE CONSEIL D'ÉTAT

Après plusieurs séances avec le Conseil d'État, nos représentant-e-s ont pu faire avancer nos revendications, en mettant toujours en avant une demande de capitalisation de la part de l'État-employeur, afin de pallier au retard pris à cet égard depuis l'obligation légale votée en 2010. Le Conseil d'État a pour l'instant refusé une entrée en matière sur une capitalisation dans le système de primauté actuel. Au moment où les députés ont annoncé la tenue d'une session extraordinaire du Grand Conseil sur la CPEG pour faire voter le PL12095 proposé par la gauche et le MCG, le président du Conseil d'État, François Longchamp, a annoncé un projet de capitalisation de la caisse à 80%, avec un passage de système de primauté des prestations en système de primauté des cotisations.

Les discussions concernant la capitalisation proposée par le Conseil d'État et les effets possibles sur les prestations sont explorés en ce moment même. Nos représentant-e-s attendent la prochaine réunion pour obtenir les informations demandées sur certains enjeux avant de présenter aux associations membres du Cartel diverses options. Il s'agira pour le personnel de l'État de se rendre aux assemblées de personnel organisées dans les différents services par vos associations afin de décider quelle orientation choisir pour la caisse.

**RENDEZ-VOUS  
LE 4 MAI !**